



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 72139

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions du rapport relatif à l'amélioration du système de l'orientation professionnelle. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'orientation est au coeur des préoccupations ministérielles. Ainsi, l'accent est mis cette année (dans la circulaire n 2010-38 du 16 mars 2010 de préparation de la rentrée scolaire 2010-2011) sur l'accompagnement du jeune dans la préparation de son orientation tout au long de sa scolarité. Dans ce cadre, le parcours de découverte des métiers et des formations généralisé depuis la rentrée 2009 a pour but d'inscrire l'orientation dans un processus continu pour permettre une orientation plus progressive, mieux préparée. Il concerne tout élève de la cinquième à la terminale et vise - à l'unisson de la réflexion européenne - à développer la capacité à s'orienter tout au long de la vie. Le droit à l'information occupe, comme le mentionne la loi n 2009-1437 du 24 novembre 2009 sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, une place fondamentale pour permettre à chaque élève ainsi qu'à sa famille de mieux connaître les formations, les métiers, mais aussi les possibilités d'accès à ces formations et les taux d'insertion professionnelle pour faciliter ses choix. Cette information est assurée dans le cadre scolaire par les acteurs des équipes éducatives dans les établissements scolaires en lien avec les professionnels de l'orientation et les partenaires extérieurs. Le partenariat avec le monde professionnel permet de contribuer au développement d'une approche plus concrète des métiers. Les récentes réformes de la voie professionnelle, de la voie générale et technologique du lycée et l'orientation active ont placé l'information au coeur de la conception dynamique de l'orientation qui se met en place aux différents niveaux de la scolarité. L'accent est également mis, cette année, sur le renforcement des dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisé pour contribuer à une orientation plus progressive, accompagnée et individualisée qui se met en place par son intégration dans les programmes et activités scolaires. Au lycée, l'introduction, dès la seconde, d'un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires est une mesure forte de la réforme. Il s'agit d'un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Le tutorat est proposé à chaque élève volontaire pour lui donner la possibilité d'être conseillé et guidé par un tuteur dans son parcours de formation et d'orientation, tout au long de sa scolarité au lycée. Il s'articule avec les dispositifs déjà existants : le parcours de découverte des métiers et des formations, les entretiens personnalisés d'orientation, le passeport orientation formation, les stages de remise à niveau et les stages passerelles. Chaque tuteur suit un petit groupe d'élèves de la classe de seconde à la terminale. Des entretiens personnalisés d'orientation sont proposés aux élèves de troisième, de seconde et de première ainsi qu'aux élèves de lycées professionnels. L'ONISEP contribue largement aux développements d'outils pour donner aux parents et aux élèves toutes les indications utiles pour préparer les choix d'orientation portant sur le contenu des formations, une approche plus large des métiers et des secteurs d'activités et sur les débouchés professionnels et conditions d'insertion. Il développe également un service de réponses en ligne sur tout le territoire. La loi relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie préconise la mise en place d'un service public qui doit garantir à toute personne l'accès à une information

gratuite, complète et objective sur les métiers les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. Plusieurs groupes de travail regroupant des interlocuteurs de différents ministères travaillent à l'élaboration de cahiers des charges qui donneront lieu aux décrets d'application de cette loi.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72139

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1876

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6675